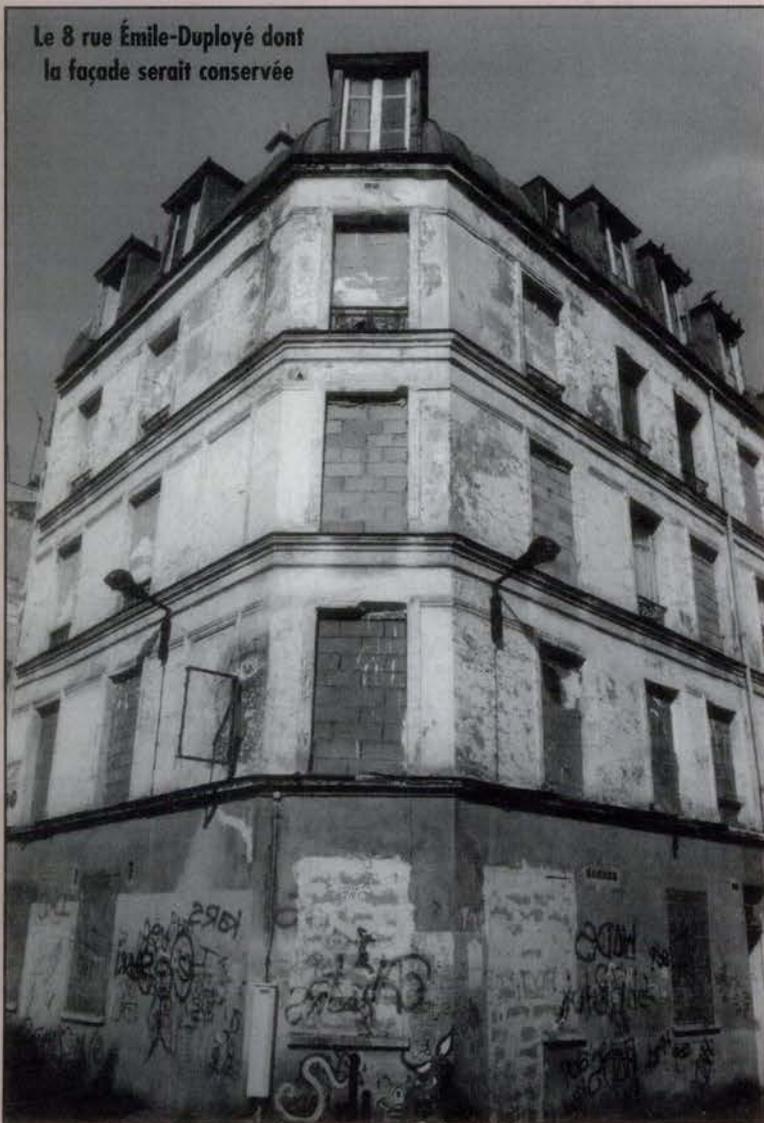




Aménagement de Château-Rouge : Le Conseil de Paris a approuvé le plan de la Ville

• Les problèmes en suspens ••• Ce qui va se passer •

Le 8 rue Émile-Duployé dont
la façade serait conservée



Émile-Duployé : Le projet architectural dévoilé

Goutte d'Or sud : Les locaux commerciaux de l'OPAC

et toute l'info sur la vie du quartier

Coup d'accélérateur...

Le plan d'aménagement de "Château-Rouge" est voté au Conseil de Paris au même moment où le projet architectural de rénovation du secteur "Émile-Duployé" est rendu public. Les choses s'accroissent donc et les conditions de logement dans le quartier vont pouvoir s'améliorer, comme c'est le cas actuellement dans la partie sud de la Goutte d'Or... et c'est tant mieux.

Certes, on regrettera que le plan d'aménagement de Château-Rouge n'ait pas été plus ambitieux : trop d'immeubles (et d'habitants) sont laissés pour compte dans l'opération pour le moment...

De même, pour "Émile-Duployé", l'espace vert auxquels de nombreuses personnes avaient rêvé ne verra pas le jour, même si l'architecte a fait son possible pour réintroduire le plus de verdure et de tranquillité dans son projet.

En tout cas, nous avons au moins la satisfaction de voir qu'on va enfin passer à l'acte, et c'est quand même le principal.

Souhaitons que sur ces dossiers, on sache aller jusqu'au bout, sans revenir en arrière, comme cela se passe actuellement sur d'autres projets étudiés, réfléchis et travaillés, et qui semblent au point mort et risquent d'être abandonnés (espace musical de la rue Fleury, réinstallation définitive de la mosquée Bd de la Chapelle, projets d'animation sur le square Léon, etc...).

Car aménager et promouvoir un quartier, ce n'est pas seulement s'occuper du bâti. C'est l'ensemble des conditions de vie qui est concerné... et là, force est de dire qu'il y a encore du pain sur la planche. C'est maintenant principalement sur ce type de problèmes (place des jeunes, rôle de l'école, persistance du trafic de drogues et autres, développement de l'emploi, insertion sociale, etc...) qu'il faut se concentrer et continuer d'avancer. C'est l'objet du Développement Social Urbain (D.S.U. - politique de la Ville).

Mais, à propos, y a-t-il encore beaucoup de monde à l'Hôtel de Ville qui croit au D.S.U. ???

S	• ÉDITO	p. 2
	• AMÉNAGEMENT	
O	Émile-Duployé : le projet architectural dévoilé	p. 3
	Le périmètre d'intervention	p. 4
	Le projet de Jean-Paul Deschamps	p. 6
M	Château-Rouge : aménagement voté par le Conseil de Paris	p. 7
	Ce qu'il faut savoir sur l'opération	p. 8
M	Le plan voté	p. 10
	Goutte d'Or sud : état d'avancement des chantiers	p. 12
M	Square Léon : projets d'animation au point mort	p. 13
	• ÉCHOS	
A	Les locaux commerciaux de l'OPAC	p. 14
	Quel avenir pour la mosquée provisoire ?	"
I	L'attribution des logements par la Ville dans le 18 ^{ème}	p. 15
	Le Pôle Santé Goutte d'Or est ouvert	p. 16
R	En bref... En bref... En bref...	"
	Dans les associations	p. 17
R	Au programme du "Lavoir Moderne Parisien"	p. 18
	• MANIFESTATION	
E	Les photos de la Goutte d'Or en Fête 1997	p. 19

**POUR ÊTRE
RÉGULIÈREMENT
INFORMÉ
ABONNEZ-VOUS !
Bulletin d'abonnement
page 18**

Pour joindre PGO :
Tél. : 01 53 09 99 22
Fax : 01 42 57 39 96

Permanence logement :
le jeudi de 17 h 30 à 19 h
Salle Saint-Bruno
(9 rue St Bruno)

**PARIS-GOUTTE D'OR
n° 41**

Trimestriel - 27 rue de Chartres - 75018 Paris
Directeur de la Publication : M. Neyreneuf
N° de Commission Paritaire : 66 173
Dépôt légal : octobre 1997
Imprimerie : IDG (Paris 18^{ème})

Émile-Duployé : le projet architectural dévoilé

Une exposition ouverte aux habitants du 21 octobre au 22 novembre (au 4 rue Emile-Duployé) leur permettra de découvrir le projet de Jean-Paul Deschamps. En voici un avant-goût...

"Non pas une rue débouchant sur un jardin mais une rue-promenade, tranquille et végétalisée" : c'est ainsi que l'on pourrait traduire l'idée directrice du réaménagement du secteur Emile-Duployé, selon Jean-Paul Deschamps, l'architecte coordonnateur du projet.

A la troisième réunion de concertation sur le projet (qui a eu lieu ce 25 septembre dernier à l'Hôtel de Ville) étaient présents, sous la présidence de Vincent Reina, Conseiller délégué d'Anne-Marie Couderc (adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme), des représentants de Directions de la Ville (Aménagement urbain, Logement, Affaires scolaires, Voirie), de la Mairie du 18^{ème}, de l'OPAC et de trois associations ("Vivre à Château-Rouge", "Secteur Doudeauville" et "Paris Goutte d'Or").

Le point sur les immeubles conservés ou détruits

Cette réunion a commencé par l'exposé du diagnostic technique de l'état du bâti, commandé par l'OPAC et établi par le bureau d'étude O.T.H.

Suite à ce diagnostic, et compte-tenu du projet de l'architecte, des incertitudes sur le sort de certains immeubles ont été levées : les immeubles suivants seront inclus dans la liste des expropriations (pour démolition-reconstruction) :

- 4, 19, 23, et 26 rue Emile-Duployé
- 24 rue Ernestine
- 12 places de parking du 40 rue Doudeauville.

En revanche seront conservés :

- 25 et 33 rue Emile-Duployé
- les locaux d'activités au fond du 16 rue Ernestine.

Le périmètre d'intervention a donc été redéfini compte-tenu de ces éléments (cf. détails sur le plan page 4).

Reste une incertitude concernant l'hôtel du 17 rue Emile-Duployé : peut-être sera-t-il nécessaire de l'intégrer au périmètre d'intervention compte-tenu des problèmes

de sous-sol à cet endroit, et de stabilité de l'immeuble.

Un projet "vert" à échelle humaine

Le projet architectural d'ensemble de Jean-Paul Deschamps vise à désenclaver et animer la rue Emile-Duployé, tout en conservant le gabarit modeste du bâti, notamment :

- en classant la rue "zone 30" avec une voirie adaptée aux piétons,
- en créant un passage piétonnier partant du "coude" de la rue Emile-Duployé et aboutissant à la rue Ernestine (par un large porche créé sous le 6 rue Ernestine), ce qui permettra de désenclaver ce secteur en facilitant son accès par la rue d'Oran, la rue Ernestine et l'ouest de la rue Doudeauville,
- en "verdissant" la rue par des plantations d'arbres dans le passage Duployé-Ernestine, devant le renforcement de l'école et par la création de petits jardins privatifs le long du côté pair de la rue Emile-Duployé,
- par l'ouverture de perspectives sur des espaces verts privatifs existants (par exemple les arbres de la cour du 36 Doudeauville ou la cour commune aux 8-18 Duployé et 53-57 Stephenson)
- en localisant l'entrée de la future école maternelle rue Emile-Duployé (et non rue Ernestine).

Cette rue réaménagée pourrait ainsi devenir un lieu de promenade, favorisée par la proximité de la future école maternelle et de la maison de retraite de la rue Laghouat.

Quel type de constructions ?

Jean-Paul Deschamps tient à conserver à l'îlot sa faible hauteur de bâti.

Pour cela la façade de l'immeuble d'angle du 8 Emile-Duployé sera conservée, ainsi que l'immeuble du 25 Duployé.

Les architectes qui construiront les nouveaux immeubles devront respecter le

Lire la suite page 5

DUPLOYÉ : Périmètre d'intervention et devenir des immeubles

 Périmètre d'intervention

 immeuble à réhabiliter

 immeuble à démolir

N.B. :

- le 10 Ernestine sera soit réhabilité soit démolé-reconstruit

- le 17 Émile-Duployé, immeuble qui connaît des problèmes de stabilité, sera peut-être intégré au périmètre d'intervention

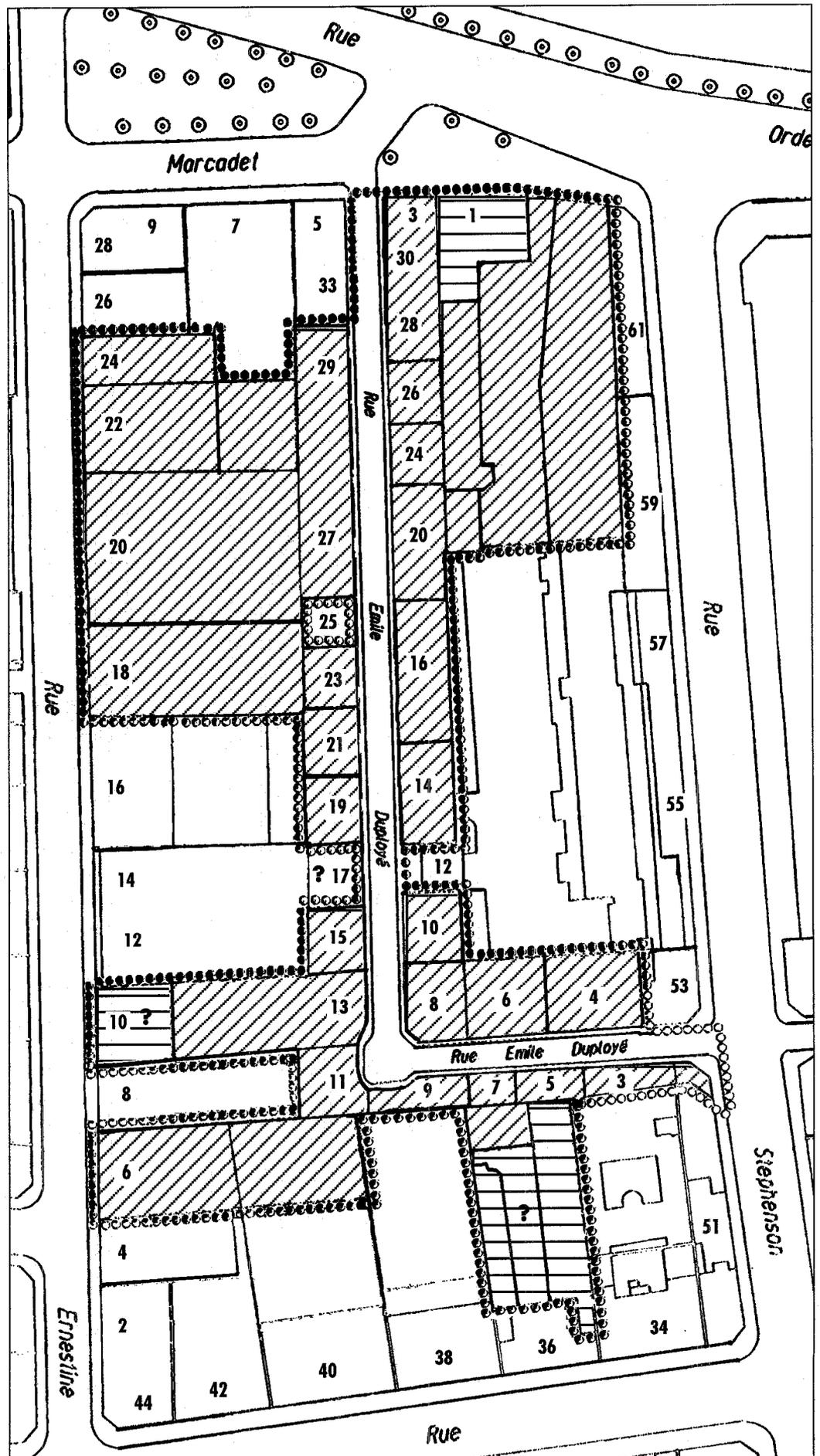
- la parcelle du 40 Doudeauville intégrée au périmètre d'intervention correspond à 12 places de parking.

- les bâtiments sur cour du 36 Doudeauville seront soit acquis en totalité par la Ville, soit revendus.

- la façade du 8 Émile-Duployé sera conservée dans la construction neuve.

- le petit hôtel particulier vide au fond de la parcelle du 38 rue Doudeauville devrait être revendu par la Ville.

- le 25 Émile-Duployé est exclu du périmètre d'intervention (donc maintenu, sans expropriation).



gabarit de ces "témoins" de l'ancien bâti.

De même l'utilisation de toitures en zinc contribuera à conserver un aspect parisien à la rue, dont les immeubles ne dépasseront pas 5 étages, et parfois seulement 2 ou 3 (par ex. pour le 14-18 Duployé).

Quel type de voirie ?

Il est prévu de garder à la rue sa largeur actuelle (6m), mais de supprimer les trottoirs et les places de stationnement dans la rue (un parking public important sera créé sous l'ensemble immobilier créé au nord-est du secteur, avec accès rue Ordener).

Ceci va dans le sens d'une rue calme, "zone 30", destinée prioritairement aux piétons.

Les 6 m de largeur de la voie seraient partagés en 3 parties par des potelets :

- 1,40m de passage piétonnier côté impair de la rue Emile-Duployé (norme handicapés),
- 3,50m de chaussée,
- 1,10m de passage piétonnier côté pair.

Les "trottoirs" seront au même niveau que la chaussée, et se distingueront de celle-ci par un pavage en granit et des potelets.

Si la rue reste accessible aux voitures, c'est notamment parce qu'il existe un accès parking (peu utilisé) au n°12 (immeuble conservé).

Le passage Duployé-Ernestine, lui, sera exclusivement piéton. PGO a demandé que soit prise en compte dès sa conception la possibilité de fermer celui-ci, notamment la nuit, au cas où cet endroit deviendrait un point de fixation de différents trafics ou nuisances.

Il est certain que cette préoccupation doit être intégrée dans le traitement de l'espace : éclairage du passage et de la rue, comblement des recoins, équipements résistants aux déprédations, etc...

Quels équipements ?

Le seul équipement public qui sera construit dans ce secteur sera donc l'école, en principe maternelle : un problème important va devoir être réglé. Il semble qu'il soit impossible de réaliser une opération tiroir sur place, et donc de maintenir l'école provisoire le temps de construire le début de la future école définitive. D'autres solutions devront être trouvées. L'ouverture de la nouvelle école Goutte d'Or ainsi que l'extension de Marcadet devraient permettre d'aider à solutionner ce problème, mais l'expérience nous a appris qu'il fallait rester très attentifs sur cette question.

A noter que l'architecte a prévu d'inclure dans l'emprise de la future école (mais avec un accès indépendant) un espace de 40 m² qui pourrait servir de salle de lecture, de travail et de documentation (comme le faisait auparavant la bibliothèque Pierre-Budin). Mais, on ne sait rien sur la façon dont ce lieu serait géré. Là encore, il s'agira de trouver des solutions institutionnelles (Mairie, Education Nationale,...) ou associatives.

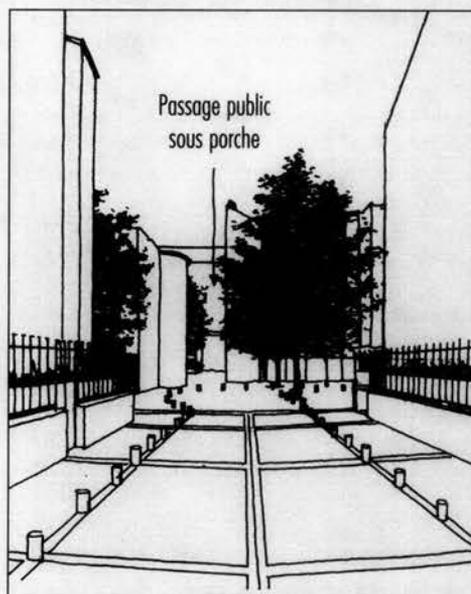
Un autre problème reste à nos yeux en suspens : l'avenir de l'hôtel particulier dans la cour du 38 Doudeauville. Cet immeuble, vide aujourd'hui, a été acheté - cher - par la Ville, à l'époque où il était encore question de construire un Lycée. Aujourd'hui, la Ville veut le revendre : n'est-ce pas dommage ? Un équipement public pourrait bien y trouver sa place (que ce soit une résidence pour personnes âgées ou tout autre service de proximité).

Enfin, nous regrettons que les contraintes tant financières que celles liées à la configuration du secteur n'aient pas permis d'aboutir à la création d'un véritable espace vert, tant demandé par de nombreux habitants.



Ci-dessus, le petit bras de la rue E. Duployé actuelle.

Ci-dessous, la rue refaite conduisant au passage menant à la rue Ernestine. On y voit des deux côtés de la rue les jardins privatifs (croquis de l'architecte)



Malgré ces quelques réserves, il nous semble que Jean-Paul Deschamps a mis au point un très beau projet qui devrait permettre à ce secteur longtemps délaissé de retrouver une nouvelle jeunesse.

Pour en savoir plus :

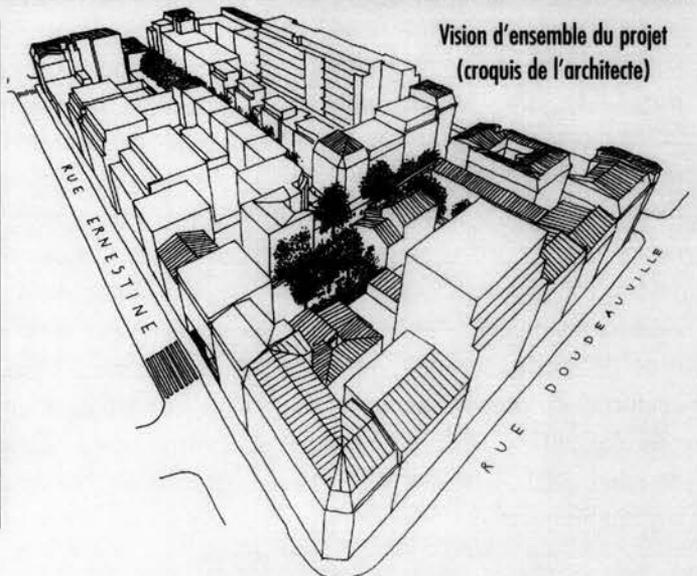
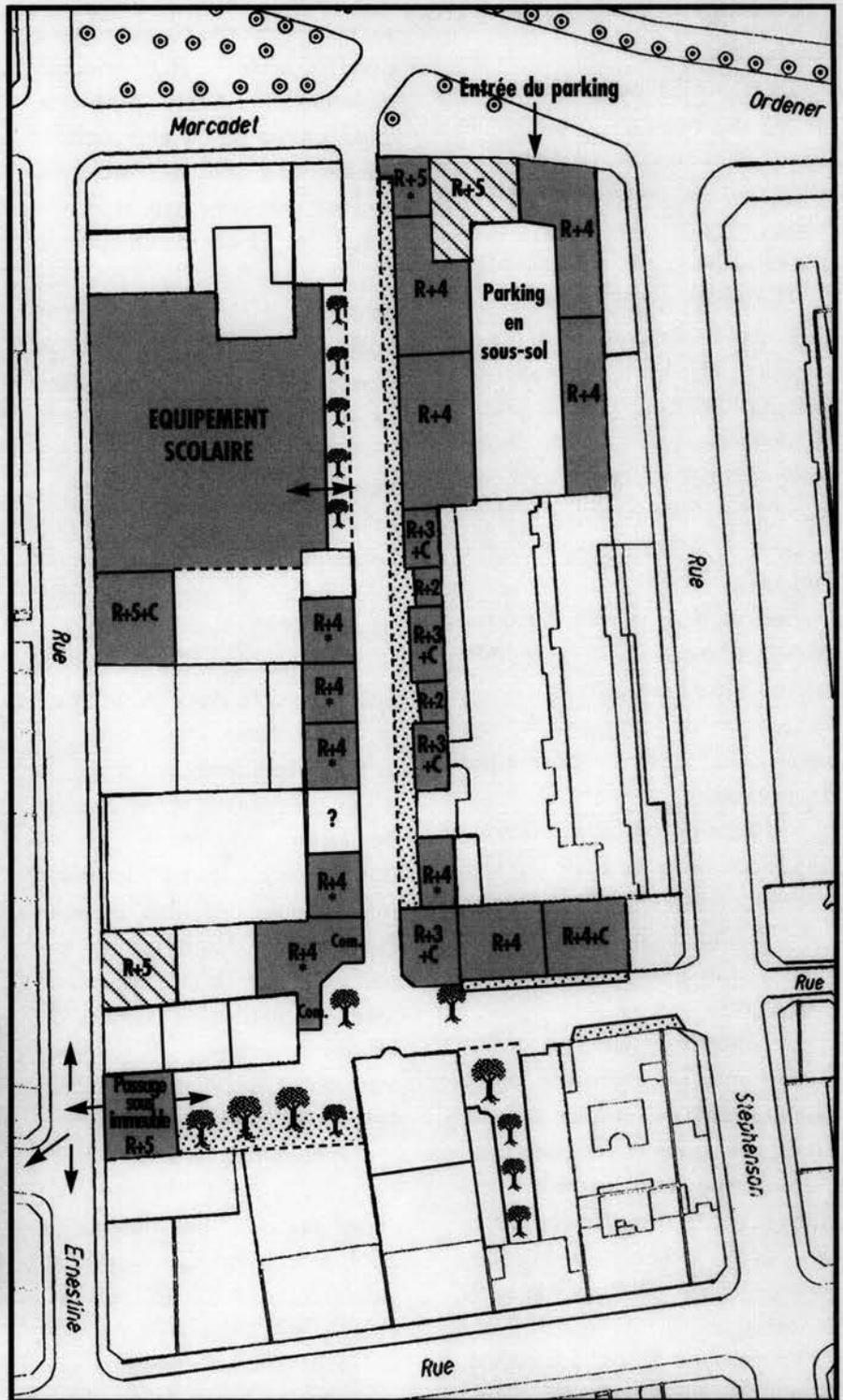
Permanence de l'OPAC exposant le projet aux habitants du quartier du **21 octobre au 22 novembre 1997**, au 4 rue Emile-Duployé, du mardi au vendredi de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.

DUPLOYÉ : le projet de Jean-Paul Deschamps

-  Immeubles neufs
- R+4+C** Rez-de-chaussée + 4 étages + combles
- R+5** La * signifie que l'immeuble a un étage de moins le long de la rue.
*
-  Immeuble réhabilité
-  Jardins privatifs devant les immeubles
-  Arbres et autres plantations
- Com.** Emplacement pour un commerce



Ci-dessus : le 6 rue Ernestine actuel.
Ci-dessous : le porche du nouvel immeuble conduisant rue E. Duployé. (croquis de l'architecte)



L'aménagement de Château-Rouge approuvé par le Conseil de Paris

sans tenir compte des vœux du Conseil du 18^{ème} arrondissement

Les élus ont pris leurs responsabilités sur le projet d'aménagement du secteur "Château-Rouge" ... et il y a des nuances entre le vote du Conseil du 18^{ème} et celui de l'Hôtel de Ville !

C'est le 15 septembre dernier que le projet de délibération concernant l'aménagement du secteur "Château-Rouge" était présenté au Conseil d'arrondissement du 18^{ème}, passage obligé avant le Conseil de Paris. L'objet principal de cette délibération est la mise en œuvre de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), autrement dit le lancement des expropriations. Mais on y trouve aussi des tas d'autres précisions sur des points encore inconnus ou imprécis, à savoir les projets de reconstruction, le phasage, l'aménageur, les coûts, etc...(cf. page 8) Si le Conseil d'arrondissement a voté la délibération, il n'en a pas moins contesté deux points importants en votant deux vœux qui demandaient à la Ville de modifier les décisions concernant la liste des immeubles à exproprier et le type des logements à construire.

Premier vœu :

Les immeubles à exproprier

La liste des immeubles à exproprier n'a pas changé (cf. PGO n° 39 et 40). Il n'a donc pas été tenu compte des remarques que nous avons faites sur les 3 immeubles frappés d'une interdiction immédiate d'habiter (pour insalubrité irrémédiable), à savoir les 19 et 30 rue Affre et le 6 rue Léon. Pas de changement non plus pour le 46 et le 48 rue Myrha. Ces immeubles ne sont donc pas - pour le moment - intégrés à la liste des immeubles à exproprier, ce qui pose, d'ores et déjà, de gros problèmes, notamment pour les 3 premiers. Les occupants se retrouvent dans une impasse. Leur immeuble est interdit à l'habitation, mais eux sont toujours là, sans perspective de relogement. Quant aux propriétaires, ils ne peuvent ni vendre ni réhabiliter.

C'est sur ce point que le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} a voté à l'unanimité un vœu demandant que ces cinq immeubles soient rajoutés à cette liste, ou bien qu'ils fassent l'objet d'une D.U.P. complémentaire (cf. texte ci-contre). Rappelons que PGO avait saisi de cette question l'ensemble des conseillers du 18^{ème}...

C'est avec plaisir que nous avons accueilli leur vote unanime !

1^{er} vœu du Conseil d'arrondissement

Le Conseil du 18^{ème} arrondissement constate que sur les 30 immeubles privés du secteur d'aménagement "Château-Rouge" concernés par la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale confiée au PACTE de Paris en vue de préparer leur réhabilitation, 27 seulement font l'objet d'une dénonciation d'insalubrité. Les 3 autres immeubles situés aux 19 et 30 rue Affre ainsi qu'au 6 rue Léon ont en effet été interdits à l'habitation pour cause d'insalubrité irrémédiable par arrêté préfectoral en date du 3 avril 1997 pour les deux premiers et en date du 18 juin 1997 pour le dernier.

Il apparaît ainsi que ces trois immeubles ne pourront donc pas bénéficier des aides mobilisables dans le cadre des procédures prévues (R.H.I., OPAH ciblée). Leur expropriation, si elle devait intervenir, se ferait sur la base de la loi dite "loi Vivien", c'est à dire à des conditions beaucoup moins avantageuses que si elle avait lieu dans le cadre d'une DUP classique.

Par ailleurs, il apparaît peu probable que deux autres immeubles situés aux 46 et 48 rue Myrha et inclus dans les 27 retenus par le projet de délibération puissent mener à bien des travaux de réhabilitation en vue de leur sortie d'insalubrité, compte tenu des caractéristiques socio-économiques des propriétaires et copropriétaires. Dans leur majorité, ces derniers ont d'ailleurs demandé, lors de l'enquête de la SEMAVIP, l'inclusion de ces deux immeubles dans la liste de ceux promis à une opération de démolition-reconstruction. En outre, les études menées par le PACTE concluent à leur réhabilitation possible mais à un coût prohibitif.

En conséquence, afin que ces 5 immeubles puissent faire l'objet d'un traitement adéquat et équitable, et que leurs occupants bénéficient d'un relogement aux meilleures conditions, le Conseil exprime le vœu :

- qu'ils soient ajoutés à la liste des 31 immeubles promis à la démolition-reconstruction dans le cadre de l'aménagement du secteur "Château-Rouge" ;

- qu'à défaut, soit examinée la possibilité d'une DUP complémentaire les concernant sur la base de l'article L.36 du code de la santé publique.

Deuxième vœu :

Le type des logements à construire

Au détour du projet de délibération, on trouve cette phrase : "Afin de faciliter les relogements sur place, la proportion de grands logements habituellement appliqués (50% du total) pourrait être réduite. Il sera donc prévu seulement 30% environ d'appartements de 4 pièces et plus".

Lire la suite page 9

Ce qu'il faut savoir sur l'opération...

Trois dispositifs simultanés

L'opération d'aménagement du secteur "Château-Rouge" met en œuvre trois dispositifs :

- une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de l'expropriation pour démolition-reconstruction de 30 parcelles (cf. plan pages 10 et 11),

- une intervention de la Ville sur 7 parcelles communales : réhabilitation pour le 28 Poulet, le 61 Myrha et le 24 Cavé et démolition-reconstruction pour le 16 et le 45 Myrha + programme à l'étude sur le 5 Erckmann Chatrian,

- une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.) couplée avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dite "OPAH ciblée" concernant 27 immeubles (cf. plan pages 10 et 11), et ce, pour contraindre et inciter les propriétaires à réhabiliter leur bien.

Qui coordonne ?

Le **PACTE** (25 rue Stephenson) coordonne tout ce qui concerne l'OPAH ciblée et la Résorption de l'Habitat Insalubre. C'est lui qui conseille les copropriétés, les aide au niveau du diagnostic technique et des dossiers de subventions.

Pour tout le reste (DUP), c'est la **SEMAVIP** qui a reçu mission d'information, de coordination, notamment en ce qui concerne la gestion des immeubles à exproprier jusqu'à leur démolition, la conduite des relogements, les démolitions et les locaux d'activité. Une Antenne devrait s'installer bientôt sur le secteur. Un **architecte-conseil** (Bertrand Lemoine ?) sera désigné pour suivre l'ensemble des permis de construire.

L'**OPAC** n'interviendra donc que comme l'un des constructeurs, parmi d'autres.

C'est la **Ville** (et non plus l'OPAC) qui va acheter les immeubles et avoir ainsi la maîtrise foncière.

Ce qui sera construit

En tout, il devrait être reconstruit 270 logements : 250 à la place des

immeubles à exproprier et 20 sur les 3 parcelles communales (16 et 45 Myrha et 29 Poulet).

Les premiers logements construits seront du type P.L.A. (logements sociaux) et seulement en fin d'opération, des logements intermédiaires (P.L.I.) devraient voir le jour (19 à 23 Léon, 7 et 24-26 Laghouat), soit un quart des 250.

Il n'est prévu aucun équipement public ; 1600 m² de locaux d'activités et commerces prendront place dans les rez-de-chaussée et 161 places de stationnement seront créées.

Ces 250 logements (avec les locaux d'activités) prendront la place de 428 logements (dont 198 sont d'ores et déjà libres, et 290 occupés) et 13 locaux commerciaux. A noter que parmi ces 428 logements, on a 71 chambres meublées (au 52 et 60 Myrha et à l'hôtel du 21 Léon).

Relogement

Ce seront les mêmes engagements de relogement que ceux mis en place dans le secteur sud de la Goutte d'Or qui seront appliqués, à savoir relogement des occupants "de bonne foi", ainsi que des occupants d'hôtels meublés présents dans les lieux à la date du 25 juin 1996. Ajoutons le droit au retour, qui, quoique non mentionné dans la délibération, fait aussi partie des engagements "Goutte d'Or sud".

Coût de l'opération

Le coût prévisionnel de l'opération se monte à 276,2 Millions de Francs, se décomposant ainsi : 109 M F pour les dépenses foncières, 6 M F pour les démolitions, 147,7 M F pour les reconstructions et 1,5 M F pour la réhabilitation du 24 rue Cavé.

Droit de Préemption Urbain Renforcé (D.P.U.R)

Pour trois immeubles, ce droit de préemption renforcé est supprimé. Il s'agit d'immeubles qui ne sont plus concernés par l'opération : le 9 Léon, les 22 et 26 Cavé.

Par contre, ce droit est instauré sur les immeubles suivants : 19, 21 et 40 Myrha, 7, 16, 18, 24 et 26 Laghouat (immeubles qui n'étaient pas concernés à l'origine par l'opération mais qui le sont maintenant).

Le calendrier

Si tout se déroule comme prévu, d'ici la fin de l'année devrait être lancée l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

C'est alors que les habitants et les associations pourront rencontrer le Commissaire-enquêteur pour lui faire part de leurs remarques, désaccords, etc... Celui-ci rendra alors son avis qui, s'il est favorable, peut être assorti de réserves qui contraignent quasiment la Ville.

Le Préfet pourra alors prononcer l'Arrêté de DUP et les acquisitions-expropriations pourront commencer. Elle se dérouleront au moyen d'enquêtes parcellaires en 5 phases :

- 1^{ère} phase (1^{er} semestre 98) pour les parcelles : 2 au 10 Richomme, 30 et 32 Gardes, 34 Myrha et 16 et 18 Laghouat.

- 2^{ème} phase (2^{ème} semestre 98) pour les parcelles : 40 Myrha, 52 à 62 Myrha et 11 et 13 Léon.

- 3^{ème} phase (1^{er} semestre 99) pour les parcelles : 19 à 31 Myrha et 19 à 23 Léon.

- 4^{ème} et 5^{ème} phases (2^{ème} semestre 99) pour les parcelles : 24 et 26 Laghouat et 7 Laghouat.

Sans attendre ce calendrier, les projets de la rue Richomme et du 34 Myrha (parcelles vides d'habitants) pourront démarrer.

De même, les propriétaires qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà proposer leur bien à la Ville en écrivant à l'adresse suivante : *Bureau des Préemptions - D.A.U.C. - Ville de Paris - 17 Bd Morland - 75004 Paris*, en précisant le numéro des lots de copropriété qu'ils souhaitent vendre.

Quant aux occupants des logements, ils ne pourront être relogés qu'une fois la Ville devenue propriétaire.

Suite de la page 7

De plus, il est précisé : "Des logements de type P.L.I. seront construits. Ils représenteront environ le quart du nombre de logements à construire".

Ce qui se traduit ainsi : sur les 250 logements à construire, il y aura au maximum 190 P.L.A. (= Prêt Locatif Aidé, soit des vrais logements sociaux, comme ceux construits au sud de la Goutte d'Or), dont seulement 57 logements de 4 pièces et plus (N.B. : un 4 pièces - ou F4 - signifie 3 chambres + séjour). Cette décision n'a jamais été actée dans aucune réunion officielle de concertation. Elle va à l'encontre des besoins en relogements de l'opération et à l'encontre des besoins du 18^{ème} et de Paris.

Les besoins en relogements de l'opération

L'opération d'aménagement va provoquer la destruction de 488 logements dont 290 sont actuellement occupés. Il s'agira donc de reloger ces 290 familles. Or, à notre connaissance, aucune enquête n'a été menée pour connaître exactement la configuration des familles à reloger, tant en ce qui concerne la taille que la situation sociale. Par contre, la SEMAVIP avait réalisé une enquête sur l'ensemble du périmètre "Château-Rouge" qui permettait de se rendre compte que les logements étaient nettement suroccupés (1,17 personne par pièce contre 0,77 à Paris - 230 familles de plus de 5 personnes vivent dans une chambre ou un 2 pièces). Notre connaissance du secteur concerné permet de dire que c'est le cas le plus fréquent, notamment dans les immeubles à démolir. Rappelons ici que dès qu'une famille a trois enfants, il lui faut un 4 pièces (et même avec seulement deux adolescents de sexes différents). Ce n'est donc pas parce que l'on va détruire des petits logements qu'on n'aura que des familles avec 1 ou 2 enfants à reloger. Et ce n'est pas non plus parce que l'on construit une majorité de petits logements qu'on ne va pas retrouver au bout de quelques années de nouvelles suroccupations, du fait de la naissance de nouveaux enfants.

Les besoins du 18^{ème} et de Paris

D'autre part, si l'on regarde les

besoins de l'arrondissement, on peut constater que sur les quelques 6000 habitants du 18^{ème} ayant déposé une demande de logement, largement plus de la moitié concerne un 4 pièces ou plus. Il en est de même pour Paris, comme nous avons pu le vérifier auprès de la Préfecture et de l'OPAC.

Quant aux logements P.L.I. (= Prêts Locatifs Intermédiaires), il est prévu d'en construire le quart des 250, dans les programmes de la fin situés rue Laghouat (7, 24 et 26) et rue Léon (19 à 23). Rappelons ici que ces logements s'adressent à des familles dont les revenus sont relativement confortables (un gros salaire ou deux salaires moyens), puisque le loyer d'un 4 pièces est de l'ordre de 6000 à 7000 F. Ces logements (comme ceux que vient de construire l'OPAC à l'angle des rues Marcadet et des Poissonniers) ne font pas l'objet d'une forte demande, notamment les 4 pièces et plus. En réaliser, pourquoi pas ? Mais peut-être pas autant : se limiter aux projets de la rue Laghouat nous semblerait une bonne formule.

Sur ces deux points (nombre de grands logements P.L.A. et nombre de P.L.I.), les élus du 18^{ème} ont voté à la quasi unanimité (à part les abstentions de certains élus R.P.R. ou U.D.F.) un autre vœu (cf. ci-contre) demandant le retour aux 50% de grands logements et à une plus faible proportion de P.L.I.

Le Conseil de Paris passe outre

C'est le lundi 29 septembre que ce projet de délibération a été présenté au Conseil de Paris. Les élus parisiens (parmi lesquels 14 élus du 18^{ème}) n'ont pas tenu compte des vœux approuvés par le Conseil du 18^{ème}, et le projet de délibération est passé tel quel.

Ceci est fort regrettable, d'autant plus que le vote unanime du Conseil d'arrondissement sur le 1^{er} vœu (toutes tendances politiques confondues) et l'absence d'opposition au 2^{ème} vœu avaient bien montré qu'il ne s'agissait pas de querelles politiciennes, mais de réactions d'élus de terrain qui - pour la plupart - connaissent bien le secteur concerné.

Que va-t-il se passer maintenant ? Gageons que la réalité incontournable fera loi, car d'autres échéances vont encore permettre de modifier la situation, et PGO saura s'y employer.

Tout d'abord, il devrait y avoir, d'ici la fin de l'année, une enquête publique avant le lancement de la procédure d'expropriation. Celle-ci

2^{ème} vœu du Conseil d'arrondissement

Le Conseil du 18^{ème} arrondissement (...) constate que le projet propose :

- de réduire de 50 % à 30 à 30 % la proportion habituellement appliquée de construction de grands logements (4 pièces et plus) afin de faciliter le relogement de la population résidente ;

- de consacrer un quart des logements à reconstruire à des programmes de type P.L.I.

Le Conseil du 18^{ème} arrondissement considère que ces proportions ne correspondent ni aux caractéristiques de la composition des familles résidentes ni à leurs conditions de solvabilité..

L'enquête de la SEMAVIP faisait en effet ressortir deux principales conclusions :

- d'une part la suroccupation d'un très grand nombre de logements situés sur le périmètre d'étude

- d'autre part la prédominance de ménages jeunes et à faible revenu.

En conséquence, le Conseil du 18^{ème} arrondissement exprime le vœu :

- que la règle de construction de 50 % de grands logements soit respectée, et qu'afin de permettre le relogement du plus grand nombre de résidents, soit mis en œuvre un programme de construction de studios destinés à remplacer les chambres meublées vouées à la démolition.

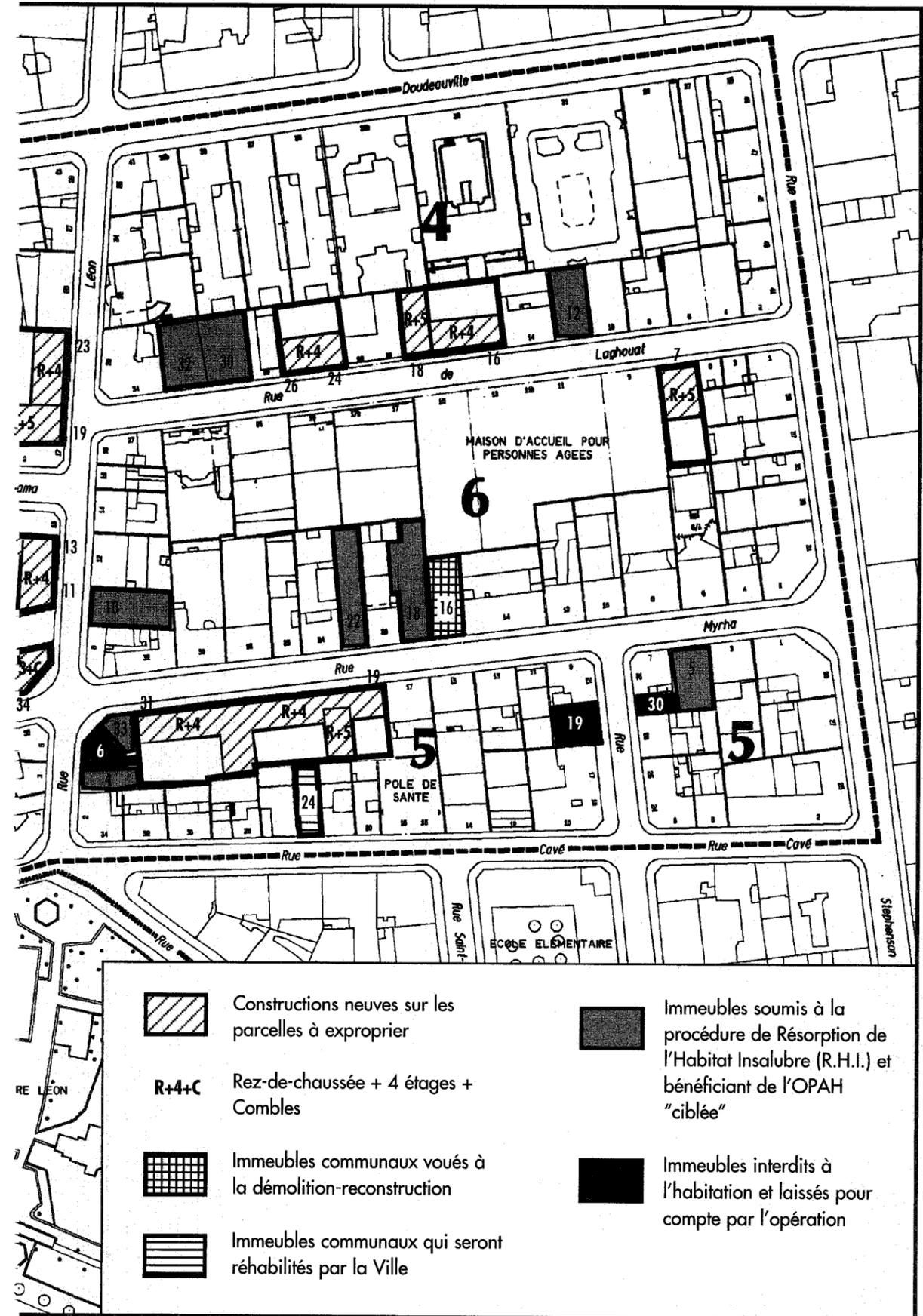
- qu'une priorité absolue soit donnée à la construction de logements de type P.L.A.

sera menée par un Commissaire-Enquêteur indépendant que pourront rencontrer tous les habitants et associations du quartier. Il est fort probable que celui-ci émette des réserves et oblige par là la Ville à intégrer aux expropriations les 3 immeubles frappés d'une interdiction immédiate d'habiter (6 Léon, 19 et 30 Affre), pour que soit respecté le principe d'égalité de traitement dans un même secteur d'aménagement. Il en fera peut-être de même pour les deux immeubles de la rue Myrha (46 et 48), notamment si les occupants et les propriétaires concernés se manifestent auprès de lui.

Peut-être voudra-t-il aussi savoir avec précision la composition des familles à reloger, et, en fonction des résultats, faire revenir la Ville sur le pourcentage de grands logements ?

En tout cas, sans attendre cette échéance, PGO va officiellement demander à la Ville qu'une enquête précise soit faite pour connaître de façon précise les besoins réels en relogements : cela permettra d'y voir plus clair. Les chiffres sont têtus : il faudra bien en tirer les conséquences. En effet, comme pour le secteur sud de la Goutte d'Or, tout doit être mis en œuvre pour permettre aux habitants évincés qui le souhaitent de rester dans le quartier.

L'opération d'aménagement de Château-Rouge (Conseil de Paris - 29/9/97)



État d'avancement des chantiers

Les nombreux chantiers ont connu une activité soutenue pendant la période estivale ; la situation se présente comme suit début octobre 1997.

Démolitions

L'immeuble **21 rue de la Charbonnière** a été enfin rasé le 26 août ; par contre, l'immeuble **82 bd de la Chapelle** qui est situé juste derrière ne peut être démoli dans l'immédiat car il est encore partiellement occupé.

L'immeuble **3 rue des Islettes** a été démoli dans le courant du mois de juin ; la démolition du bâtiment sur cour de l'immeuble voisin situé au 5 a été entreprise à la suite, mais ne pourra être achevée, ainsi que celle du bâtiment sur rue, que lorsque seront terminés les travaux de consolidation du sous-sol de la partie basse de la rue.

Le dernier occupant de l'immeuble **6 rue Richomme** a récemment quitté les lieux, mais la démolition des immeubles **2 à 8 Richomme** - tous vides - est reportée à plus tard en raison de problèmes administratifs.

Constructions

Les 38 logements P.L.A. de l'immeuble **44-46 rue de la Goutte d'Or** sont disponibles et les premiers locataires ont emménagé.



Les travaux d'aménagement intérieur de l'immeuble situé **7 rue de Chartres et 66 bd de la Chapelle** se poursuivent et les 45 studettes devraient être disponibles au début de l'année 1998.

Les travaux de gros-œuvre de l'immeuble de 6 logements situé **8 rue de Chartres** sont en voie d'achèvement.

La construction de l'ensemble de 25 logements P.L.A. situé **15 et 17 rue des Gardes et 24 à 30 rue Polonceau** avance rapidement et les bâtiments sont "sortis de terre" début septembre.

Les travaux de construction d'un nouvel immeuble de 12 logements P.L.A. viennent de commencer récemment à l'emplacement des bâtiments vétustes démolis récemment **86 bd de la Chapelle, 23 et 25 rue de**

la Charbonnière.

Le chantier le plus important se situe **51 rue de la Goutte d'Or et 104-106 bd de la Chapelle** où doivent être édifiés deux immeubles d'habitation, une école polyvalente et un parking public souterrain de 5 niveaux :

- des pieux métalliques et des poteaux en béton armé ont été mis en place, par forage, à une très grande profondeur,

- puis, après excavation des terres, la dalle en béton armé de l'étage supérieur du parking souterrain a été construite à l'air libre,

- ensuite les 5 niveaux du parking sont aménagés selon la technique de la "taupe" : excavation des terres sous la dalle indiquée ci-dessus et construction au fur et à mesure du sol des différents niveaux de parking ainsi que des murs périphériques ; cette phase de travaux devrait s'achever vers la mi-novembre,

- l'immeuble à usage mixte (école et habitation) situé **51 rue de la Goutte d'Or** est "sorti de terre" vers la mi-août et les premiers étages sont actuellement en cours de construction,

- la construction des murs périphériques de l'immeuble d'habitation **104-106 bd de la Chapelle** est en cours, mais le chantier ne pourra réellement démarrer que lorsque sera achevé le parking souterrain, l'évacuation des terres se faisant par le bd de la Chapelle.

Équipements

Les travaux de gros-œuvre de la bibliothèque-discothèque de la **rue Fleury** se sont achevés à la fin juin, la pose des façades vitrées et les travaux d'aménagement intérieur sont en cours.

Les travaux de réaménagement du **square Léon** ont été entrepris dans le courant du mois de juin : les

anciennes clôtures ont été enlevées, les murets en béton devant supporter les nouvelles grilles ont été construits : ces dernières sont en cours d'installation.



A la sortie de l'angle bd Barbès-bd de la Chapelle du **métro Barbès-Rochechouart**, deux tourniquets infranchissables ont été mis en service à la fin du mois d'août ; malheureusement les autres travaux programmés ne semblent guère avancer !

Un ensemble provisoire comportant une classe maternelle et un dortoir a été édifié sur le terrain vague du **10 rue Richomme**.

Embellissement du quartier

Plusieurs immeubles ont été ravalés (**4 rue Caplat, 17 rue Polonceau**) ; la réfection des peintures des façades du **10 rue des Gardes** vient de commencer.



Les locaux scolaires provisoires au 10 rue Richomme

Par ailleurs, les étais supportant le mur pignon sur **la rue Richomme** ont été retirés, après confortement préalable du gros-œuvre de la façade ; les travaux de ravalement de celle-ci sont en cours de finition.

Jehan Mignot

Square Léon : les projets d'animation au point mort

Alors que les grilles qui doivent clôturer le Square Léon sont en train d'être posées, tous les projets d'animation qui devaient accompagner cette rénovation sont au point mort... et même en régression.

Dans notre dernier numéro, nous avons fait part de la fermeture surprise de l'Antenne Animation Jeunesse qui y avait ses locaux. Celle-ci a été délocalisée sur un autre secteur du 18^{ème} (Blémond).

Les associations avaient demandé que l'on revienne sur cette décision en écrivant à Anne-Marie Couderc (Adjoint au Maire de Paris pilotant le Développement Social Urbain du quartier) et au Directeur de la DGAPP (Direction de la Ville en charge de ces antennes). A ce jour, nos courriers sont restés sans réponse, et l'antenne devrait donc disparaître du quartier.

De plus, conformément aux engagements de Françoise de Panafieu (Adjoint au Maire de Paris chargé des Parcs et Jardins et qui avait présidé les concertations sur le réaménagement du square), à savoir : pas de réaménagement sans projets d'animation associés, les associations ont monté plusieurs projets, l'un concernant les petits enfants et leurs parents pour une initiation au jardinage et donc la découverte et le respect des végétaux ; l'autre en direction des jeunes de 12 à 16 ans.

Le premier projet, envisagé avec les Parcs et Jardins, avait bien avancé. Il faudrait le relancer rapidement.

Quant à l'autre, il est au point mort : aucune direction de la Ville (Jeunesse et Sports ou Parcs et Jardins) n'ayant donné leur accord pour le soutenir.



Les associations ont donc décidé d'intervenir à nouveau auprès de Françoise de Panafieu afin que les engagements initiaux soient tenus.

De plus, un problème important n'est toujours pas résolu : celui de la responsabilité de la fermeture des terrains de jeux de ballons. En effet, en hiver, le Square fermera (comme tous les squares parisiens) avec le coucher du soleil, soit vers 17 h. Les terrains de sport, dont l'accès sera indépendant, devront fermer plus tard (sinon, on peut s'attendre à des réactions compréhensives des jeunes qui les utilisent). Qui sera chargé de les fermer ?

Il est donc urgent de remettre rapidement toutes ces questions sur la table et d'aboutir à des projets sérieux. C'est la crédibilité des adultes qui est en jeu ainsi que la réussite du réaménagement engagé.

Les locaux commerciaux de l'OPAC

(Secteur Goutte d'Or sud)

PGO est intervenu récemment auprès du Directeur Général de l'OPAC pour évoquer la situation des surfaces commerciales dans le secteur Goutte d'Or sud. Dans ce courrier étaient évoqués les problèmes de prix du loyer, de nuisances et du choix des commerces.

Suite à ce courrier, PGO a été reçu par le Directeur de l'Antenne Nord-ouest et les responsables du secteur commercial et des premières réponses ont été apportées.

Le prix de location

- Sur le prix de location de ces locaux, le constat fait par PGO était le suivant : si des efforts ont été faits par l'OPAC pour faciliter l'accès dans les lieux des commerçants, notamment en mettant en œuvre une progressivité des loyers sur les 3 premières années, il semble que ce ne soit pas suffisant pour permettre à certains commerçants de se maintenir, du fait du niveau du loyer final. On a assisté à deux expulsions et d'autres commerces sont actuellement au contentieux. Ne vaudrait-il pas mieux, compte-tenu de la situation actuelle du petit commerce à Paris, fixer un loyer final moins élevé, ce qui permettrait à l'OPAC d'avoir des locaux loués plutôt que des espaces murés.

L'OPAC a précisé alors que sur les 48 commerces livrés actuellement, 32 étaient loués. Le recours au contentieux (pour dettes souvent importantes) concerne 6 commerçants. Une réflexion est actuellement engagée pour revoir la politique tarifaire. Cela pourrait se traduire par une différenciation du prix de location suivant la rue où est situé le local. Nous devrions en savoir plus bientôt.

Les nuisances

- En ce qui concerne les nuisances, PGO a évoqué les problèmes créés par les deux agences de voyage qui viennent de s'installer (au 5 rue de la Charbonnière et au pied du passage Boris-Vian) et qui organisent des départs de cars devant leurs locaux. Or, non seulement il n'y a pas de place de stationnement licite à ces endroits, mais de plus, il est évident que la configuration des rues ne se prête pas à ces activités qui engendrent pollution, bruit et embouteillages. Autres nuisances évoquées : les défauts d'insonorisation de certains commerces, rendant la vie des locataires de l'OPAC riverains insupportable, ainsi que les problèmes spécifiques apparaissant durant le mois de Ramadhan (installation de bassines à frire dans des conditions d'hygiène et de sécurité contestables).

L'OPAC va intervenir sur ces différentes situations, et des mesures devraient être prises pour encore mieux définir les clauses des baux, ce qui permettra de mieux prévenir ce genre de problèmes.

Le choix des commerces

- Quant au choix des commerces, PGO a réaffirmé son hostilité à l'installation de grossistes et souhaité que les efforts soient poursuivis pour compléter l'offre actuelle en commerces de proximité (poissonnier, Cours des Halles, point multi-services, etc...).

Cette orientation est partagée par l'OPAC, mais la difficulté est de trouver les commerçants prêts à lancer ces activités.

L'OPAC serait même prêt à faire des efforts particuliers pour favoriser l'installation d'un de ces commerces de proximité manquant dans le secteur.

Cette rencontre fut donc positive et l'on attend maintenant de connaître les décisions qui devraient être prises sur la nouvelle politique tarifaire.

Ouverture prochaine du marchand de journaux et d'un fleuriste

D'ores et déjà, nous pouvons annoncer l'installation prochaine d'un fleuriste ainsi que l'ouverture du marchand de journaux (qui sera aussi un bureau de tabac et un point de vente de la Française des Jeux) au 53 rue de la Goutte d'Or à la mi-novembre. Les travaux d'installation ont déjà commencé. C'est l'aboutissement d'une véritable course d'obstacles qui a duré plus de deux ans, entre les N.M.P.P., la SEITA, les Services des Douanes, la Française des Jeux, ... Cela n'a été possible que grâce à la persévérance de l'OPAC et à l'intervention de la Préfecture de Paris... et de PGO.

Quel avenir pour la mosquée provisoire ?

Celle-ci a officiellement été inaugurée au mois de juillet, en présence du Sous-Préfet à la Ville, d'élus du 18^{ème}, de représentants de l'OPAC et des associations locales.



Mais les démarches qui devraient permettre d'aboutir à l'installation définitive de ce lieu de culte Bd de la Chapelle semblent actuellement au point mort... Qui acceptera de prendre enfin la responsabilité du dossier ? La Ville ou la Préfecture de Police ?

PGO va relancer les différents partenaires concernés afin que le provisoire ne se transforme pas en définitif.

A cette occasion, nous réaffirmons que fermer une rue pour permettre la prière sur la chaussée (le vendredi) n'est sain pour personne et ne contribue pas à intégrer comme il convient ce lieu de culte dans le quartier, ni l'Islam dans la République.

Bilan de l'attribution des logements du contingent "Ville de Paris" en 1996 dans le 18^{ème}

Lors du Conseil d'arrondissement du 15 septembre dernier, Daniel Vaillant a fait lecture de la lettre envoyée par le Maire de Paris, dressant le bilan de l'attribution des logements neufs ou vacants du 18^{ème} dépendant du contingent "Ville de Paris".

Il est bon ici de rappeler que les organismes qui financent les immeubles sociaux ont, en échange, un nombre de logements réservés (leur contingent), dont ils désignent les attributaires. C'est le cas de la Ville, de la Préfecture, des patrons qui cotisent au 1% patronal, le reste étant attribué par les sociétés d'HLM elles-mêmes.

Suivant la loi PML (régissant l'organisation administrative des villes de Paris, Marseille et Lyon, et donc les rapports entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement), l'Hôtel de Ville doit partager moitié moitié le contingent qu'il a à attribuer sur un arrondissement avec la mairie locale, et chaque année, un bilan doit être rendu public.

On constate que cette règle est à peu près suivie, si l'on compare la colonne 4 ("Autres attributions"), avec la colonne qui suit (attributions par la Mairie du 18^{ème}).

En réalité, la Mairie de Paris attribue plus de logements, du fait de ses obligations en matière d'opérations d'urbanisme (relogement obligatoire des personnes évincées lors d'expropriations, comme c'est le cas à la Goutte d'Or), du fait de sa participation au

POPS (Protocole d'Occupation du Patrimoine Social au nom duquel 15% des logements neufs ou vacants sont attribués à des familles aux ressources modestes, ayant connu le chômage et en réinsertion) et de la création des logements très sociaux, attribués en principe en relation avec les services sociaux.

Cependant, si on s'en tient uniquement aux chiffres qui concernent les vrais logements sociaux (et donc en excluant les logements intermédiaires), on constate un déséquilibre plus fort au détriment de la Mairie du 18^{ème} (83 par la Mairie de Paris contre 65 par le 18^{ème}).

D'autre part, si les conditions d'attribution par la Mairie du 18^{ème} sont transparentes (le Maire a créé une commission d'attribution dont font partie des élus, des représentants des services sociaux - DASES, CAS et CAF - et d'associations - CNL, CGL et PGO), il n'en est pas de même pour la Mairie de Paris. Comment et par qui ont été attribués ces 83 logements ?

Enfin, il est à noter que sur les 61 logements effectivement attribués par

la Mairie du 18^{ème}, il n'y avait que 14 grands logements (11 F4, 2 F5 et 1 F6). Or, la grosse majorité des demandeurs inscrits dans le 18^{ème} recherche ce type de logements. Par contre, le nombre élevé de logements intermédiaires ne correspond pas aux besoins de la population de l'arrondissement. C'est ce qui explique que 24 d'entre eux ont été repris - avec l'accord de la mairie du 18^{ème} - par les sociétés gestionnaires. Les causes des refus des logements intermédiaires par les candidats sont essentiellement le coût trop élevé du loyer et des charges, ainsi que l'environnement.

Par contre, pour les logements sociaux, ce sont souvent les sociétés qui refusent les candidats, et les 4 reprises de logements ont été faites par ces sociétés sans information préalable.

A signaler un problème qu'il faudra bien finir par résoudre : la lenteur du processus d'attribution (il peut parfois se passer plus de 3 mois avant qu'un candidat proposé par la mairie du 18^{ème} n'entre effectivement dans les lieux !).

Type de logements	Logements situés dans le 18 ^{ème} attribués en 1996 par :				Total	
	l'Hôtel de Ville (Mairie de Paris)					la Mairie du 18 ^{ème}
	1. Opérations d'urbanisme	2. POPS	3. Opérations à caractère social	4. Autres attributions		
Logements très sociaux (PLATS)			32		0	32
Logements sociaux (PLA, HLM, PLS, PALULOS,...)	41	17		83	65 (- 4*)	206
Logements intermédiaires (PLI, ILN, PCL, loyer libre)	3			93	105 (- 24*)	201
TOTAL	44	17	32	176	170	439

* logements repris par les sociétés

Le Pôle Santé Goutte d'Or est ouvert

Le Pôle Santé a donc ouvert ses portes comme convenu à la rentrée. On y trouve les services suivants (consultations gratuites pour tous) :

- **Centre de Consultation Infantile (PMI)** à destination des enfants jusqu'à 6 ans (auparavant au 7 rue des Islettes). Il s'agit de consultations médicales préventives régulières. De plus, des activités d'éveil y sont organisées.

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (sauf le jeudi à 16 h).

- **Centre de Planification et d'Éducation Familiale.** Des gynécologues et une sage-femme/conseillère conjugale répondent à vos questions et informent sur la sexualité, la grossesse, l'accouchement, la contraception et les maladies sexuellement transmissibles.

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30.

- **Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P.)** où une équipe de spécialistes de la Mairie de Paris et de l'Éducation Nationale

vous accueille pour vous aider à comprendre les difficultés de votre enfant scolarisé (difficultés d'élocution, lecture hésitante, difficultés en calcul, tristesse, agitation,...) et vous proposer une aide.

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

De plus, des **consultations de dermatologie et de médecine générale** (lundi soir, mercredi matin et un samedi matin sur deux) ainsi que **d'ophtalmologie** (mercredi matin et après midi au 22 rue Marcadet) accueillent les personnes en difficulté ou ne disposant pas de couverture sociale. Rendez-vous à prendre sur place ou par téléphone.

Enfin, l'Espace Santé (lieu de rencontres, d'échanges et d'information prévention santé) va se mettre en place en liaison avec les associations du quartier.



L'accueil au Pôle Santé (au premier plan, Madame Aupetit, secrétaire du Pôle)

Pôle Santé Goutte d'Or

16/18 rue Cavé - 75018 Paris

Tél. : 01 53 09 94 10

- P.M.I. : 01 53 09 94 20
- Planification et éducation familiale : 01 53 09 94 25
- C.A.P.P. : 01 53 09 94 15
- Consultations : 01 53 09 94 10

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

Services sociaux réorganisés dans le 18^{ème}

Cela vient de se mettre en place. Dorénavant, tous les habitants du quartier qui désireront rencontrer l'assistante sociale de leur secteur devront s'adresser à la DASES (49 rue Marx-Dormoy).

Ce n'était pas le cas jusqu'ici. A une même adresse, des habitants pouvaient être suivis par une assistante sociale du C.A.S. (Centre d'Action Sociale, à côté de la Mairie du 18^{ème}) et d'autres par une assistante sociale de la DASES.

Ce temps est maintenant révolu. Les secteurs ont été redéfinis et c'est maintenant l'adresse qui sera déterminante pour savoir où s'adresser. Tout le quartier est maintenant partagé en secteurs dépendant de la DASES, le CAS gardant une zone autour de la Mairie.

Devenir du bâtiment B2 du 48 Goutte d'Or

Le 17 juillet dernier, ce dossier a été rediscuté sous la présidence du Directeur du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris, et en présence de l'OPAC, de représentants de la copropriété et de PGO. L'OPAC a été chargé d'envisager 4 types d'opérations : réhabilitation lourde du bâtiment tel quel, réhabilitation lourde avec écrêtement des étages supérieurs, réhabilitation plus légère ou démolition sans reconstruction.

On devrait bientôt avoir connaissance de ces études qui permettront - nous l'espérons - de trancher et d'aller vite.

Carrefour Suez/Panama

L'aménagement du carrefour Suez/Panama est quasi fini. On

n'attend plus que la végétation qui devrait être plantée sur le terre-plein central. La cabine téléphonique a donc été retirée. Cela permettra de se rendre compte si elle était vraiment la cause de nuisances.

Schéma Directeur en panne

Suite à la longue concertation pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement de l'Espace Public, on s'étonne qu'aucun document officiel ne soit venu conclure cette étude. On croit savoir que la Préfecture de Police aurait proposé de nouvelles modifications au plan de circulation.

PGO est intervenu auprès des services compétents pour que ces points soient rediscutés et qu'on arrive à un document final officiel.

Dans les associations...

Nouveaux locaux ou téléphone

- **Salle Saint-Bruno :**

Nouveau numéro de téléphone : 01 53 09 99 22

Elle devrait bientôt aussi avoir à gérer de nouveaux locaux situés au Rez-de-chaussée et sous-sol à l'angle de la rue Polonceau et de la rue des Gardes. Il s'agit d'une grande salle insonorisée et d'un bureau donnant au 13 rue Polonceau. La salle sera bientôt mise à la disposition des habitants et des associations du quartier. Quant à la boutique, c'est là que s'installera Stéphany Brial-Cottineau, chargée à la Salle St Bruno de développer l'emploi.

- **Espoir Goutte d'Or (EGO) :**

L'association a déménagé de quelques mètres. Elle est maintenant au 13 rue St Luc. Nouveau numéro de téléphone : 01 53 09 99 49

- **L'Anneau d'Or (APFS) :**

Cette association, qui regroupe des locataires de l'OPAC, devrait très bientôt avoir un local à sa disposition dans le nouvel immeuble livré au 44/46 rue de la Goutte d'Or. L'entrée (indépendante de l'immeuble) se fera par une porte située entre l'accès du 46 et celui du 48.

- **URACA (Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines) :**

Là encore, de nouveaux locaux en perspective au 33 rue Polonceau. Le bail est signé avec l'OPAC et les travaux d'installation vont commencer. Il était temps car le 28 rue de Chartres, où siège actuellement cette association, devient de plus en plus dangereux.

- **ASFI (Ass. de Solidarité des Femmes Immigrées) :**

Depuis l'an passé, l'ASFI s'est installée dans une boutique au 7 rue de Panama. Numéro de téléphone : 01 42 51 31 99

Parmi les activités qui reprennent...

- **Tennis :**

S'inscrire à LAGO - 6 rue de la Goutte d'Or (01 42 55 51 00) : jeunes 450 F par an, adultes 500 F par an.

- **Gym-stretching :**

Le mardi et le vendredi de 19 h 30 à 21 h au gymnase de la Goutte d'Or, renseignements et inscriptions sur place

- **Chant vocal :**

"L'Atelier Musical des Trois Tambours" (siège social au 15 A rue Doudeauville) forme à la Salle St Bruno un ensemble d'adultes (jeudi de 20 h 15 à 21 h 30) et une chorale d'enfants (jeudi de 18 h 30 à 19 h 30). Renseignements au 01 46 07 04 03.

- **Cycle de Conférences "Famille africaine et santé" :**

Cycle de conférences organisé par URACA (01 42 52 50 13) à la Salle St Bruno. En voici les prochaines dates :

- Dimanche 30 novembre : en prélude à la journée mondiale contre le SIDA, rencontres : "les communautés africaines face à l'actualité du SIDA".

- Vendredi 9 janvier de 19 h à 22 h, dîner à thème : "Les femmes africaines en salle de travail, représentations et vécu de la grossesse et de l'accouchement".

- **Ecrivain public :**

Au Centre Social Laghouat (Accueil et Promotion - 28 rue Laghouat), une permanence d'un écrivain public a lieu tous les mardis, jeudis et vendredis de 14 h à 17 h.

- **Cours d'arabe dialectal maghrébin :**

Cours du soir ou du samedi, session, dans le quartier (pour adultes). Renseignements : téléphoner à l'association Alphatis (01 43 58 11 65).

Naissance d'une nouvelle entreprise d'insertion : "Clair et Net"

Cette entreprise d'insertion nous communique :

Clair et Net, entreprise d'insertion intervenant dans le domaine du nettoyage et de la petite maintenance, a été créée le 30 septembre 1997. Son premier contrat porte sur le nettoyage des cabines téléphoniques de France Télécom dans la Goutte d'Or et ses environs.

L'entreprise négocie actuellement des marchés de nettoyage de vitres avec le Collège Marx Dormoy et la Salle Saint-Bruno.

Clair et Net a vocation à travailler sur tout Paris et pour tout client (entreprises publiques ou privées, administrations, associations et particuliers).

Si vous êtes intéressés par notre travail, vous pouvez contacter le président, Patrick Gosset, au 01 46 07 61 64, ou tout simplement en parler autour de vous. Nous vous remercions par avance.

Au programme du "Lavoir Moderne Parisien"

• Théâtre

"COMME AU THÉÂTRE"

Pièce comique écrite, jouée et mise en scène par Alain Astruc.

L'histoire d'un journaliste qui, las de se revoir toujours dans un univers où les choses sont représentées sous les yeux (le monde des images, celui dans lequel nous vivons aujourd'hui) décide de s'enfermer dans une pièce (sa tête) afin d'écrire de la poésie. Et c'est là qu'il se voit dans un autre monde, dans l'univers de la violence et du Théâtre, dans le monde des voix qui se voient entre elles dans la voie. C'est là qu'il se voit Autre. C'est là qu'il découvre l'univers de la présence et de la vie.

Les lundis jusqu'au 15 décembre à 21 h.

"ENTRE CHIEN ET LOUP"

de Daniel Lemahieu, avec Philippe Rodriguez-Jorda et François Lazzaro. Mise en scène : François Lazzaro.

"Visages peints", "masques", "sans âge", "burlesques" : qui sont ces personnages ? Cette question a sans aucun doute éveillé l'intérêt du metteur en scène pour ces êtres étranges et populaires, qui ne craignent pas de rire d'eux-mêmes et encore moins de pleurer sur eux-mêmes.

Du mardi au vendredi du 11 novembre au 19 décembre à 21 h.

• Danse

"L'ÉCHAPPÉE"

Une chorégraphie de Kettly Noël avec Kettly Noël, Anurka Balanzo Palacio, Gladys Gambie, Nicole Ponzio. Chant : Evelynne Noël. Musique : Pascal Hubert.

Danseuse chorégraphique née à Port au Prince, Kettly Noël revendique une conception moderne, décalée et urbaine des danses rituelles et c'est dans cet esprit qu'elle propose une nouvelle création,

accompagnée de quatre danseuses et d'une chanteuse haïtienne qui reprend des morceaux traditionnels.

Les mercredis, jeudis et vendredis jusqu'au 19 décembre à 19 h 30.

• Café musique

"LES 18^{ème} TRANS" (3 spectacles)

- 20 h 30 : Théâtre

"ELLE(S) D'ISLE"

Textes d'Aimé Césaire et Saint John Perse

- 22 h : danse

"SOLO"

Chorégraphie et danse : Kettly Noël

- 23 h : musique

MORIBA KOÏTA (griot malien)

Le samedi jusqu'au 20 décembre.

Le Lavoir Moderne Parisien (Procréart)
35 rue Léon - Paris 18^{ème}
Tél. : 01 42 52 09 14
Plein tarif : 90 F - Tarif réduit : 60 F

En plus de ce trimestriel, chaque mois l'association publie "La Lettre de PGO" (uniquement par abonnement)

Avec ces deux publications, vous saurez l'essentiel sur ce qui bouge dans le quartier !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

L'association PARIS-GOUTTE D'OR a pour buts :

- de défendre les intérêts des habitants du quartier de la Goutte d'Or (limites : Bd de la Chapelle, Bd Barbès, rue Ordener et rue Marx-Dormoy).
- de participer au réaménagement de ce quartier en prenant en compte ses caractéristiques populaires et pluriculturelles.
- de promouvoir un meilleur cadre de vie (notamment par la lutte pour l'hygiène et contre les nuisances).

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (4 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (6 numéros par an) au prix de 100 F (abonnement normal) ou de 120 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à L'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 100 F / soutien : 120 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• Ci-joint : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :



Ce fut encore une belle fête, pleine de souffle et d'enthousiasme.
Quelques images pour le souvenir...

Ci-dessus, la Brigade en action.

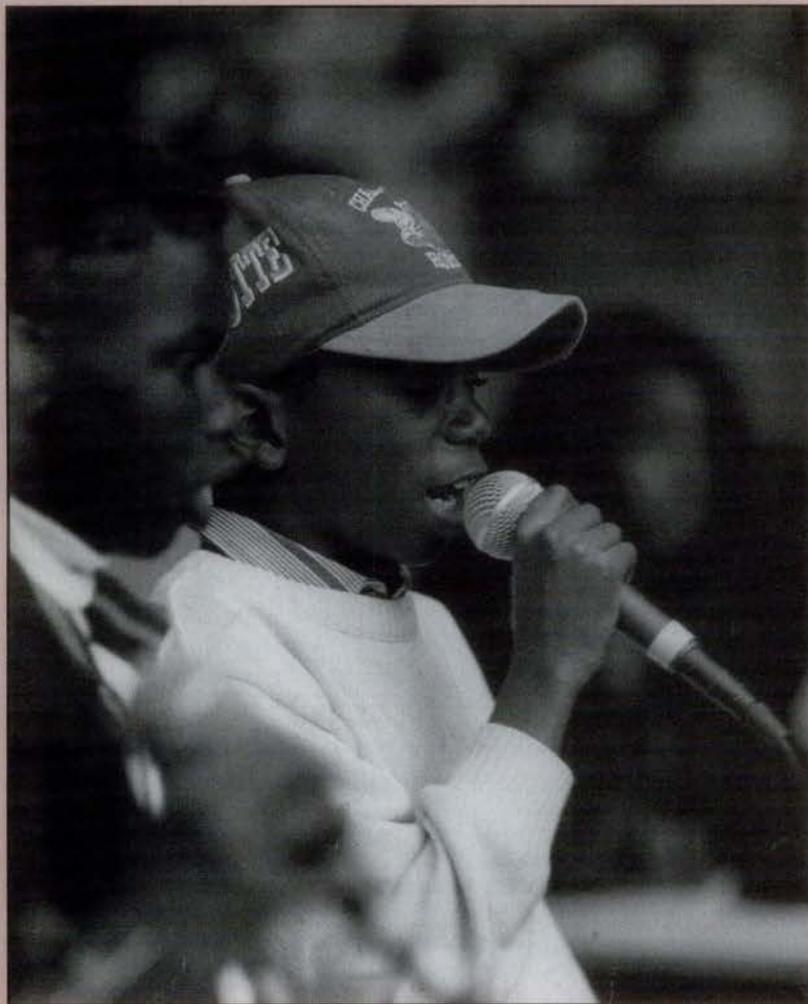
En bas : Georges Monboye et sa troupe se concentrent avant de monter sur scène pour le concert final.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite et à l'année prochaine !

(Photos Dan Aucante/AIDDA).

la goutte d'or fête^{en} 97





la goutte d'or en fête⁹⁷



En haut et à gauche : de futures vedettes du quartier lors de la scène ouverte. A droite : Fadela et sa danseuse Amel. Ci-dessus : la foule lors du concert de Fadela et Sahraoui (photos : Dan Aucante/AIDDA).